



PROCES-VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 11 MAI 2021

PV\_04-2021

Nombre de conseillers en exercice : 10  
De présents : 08  
De pouvoirs : 01  
De votants : 09  
Convocation du : 06/05/2021  
Affiché le : 06/05/2021

L'an deux mille vingt et un, le mardi onze mai à dix-neuf heures quarante-cinq, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle Les Pictons, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Madame Gaëlle FLEURY, Maire.

**Présent(s)** : FLEURY Gaëlle, SANTINI Sylvie, PROM Régis, COSSAIS Jessica, JARNY Tony, MARQUIS Jacques, ALLONNEAU Laurent et GENDRON Frédéric.

**Absent(s) excusé(s)** : GUIOLLOT Marie et LAGROY DE CROUTTE Stéphanie avec pouvoir à COSSAIS Jessica

**Absent(s)** : Néant

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de dix, il a été procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Mr Frédéric GENDRON a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le quorum étant atteint, Madame le maire ouvre la séance conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance du 27 avril 2021 n'apportant pas d'observation, celui-ci est adopté à l'unanimité des votants.

ORDRE DU JOUR

41-2021/05 – Commande publique – marché de travaux / rénovation énergétique de la mairie et d'un locatif attenant – entreprise retenue pour les 2 lots manquants

- Décision du Maire, prises en vertu de la délégation de certaines de ses attributions (article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)
- Informations diverses

**41/2021- COMMANDE PUBLIQUE – MARCHÉ DE TRAVAUX / RENOVATION ENERGETIQUE DE LA MAIRIE ET D'UN LOCATIF ATTENANT – ENTREPRISE RETENUE POUR LES 2 LOTS MANQUANTS**

**Vu** la délibération n°27 du 30 mars 2021 retenant 5 entreprises sur 11 concernant le marché de travaux pour la rénovation énergétique de la mairie et d'un locatif attenant,

**Vu** la délibération n°36 du 27 avril 2021 retenant 4 entreprises sur 11 concernant le marché de travaux pour la rénovation énergétique de la mairie et d'un locatif attenant,

**Vu** les différents devis reçus concernant les lots manquants soit :

- Pour le lot n°4 : SASU EXPERT M.G pour un montant de 27 695.00€ HT
- Pour le lot n°5 : SASU EXPERT M.G pour un montant de 15 442.00€ HT

Madame le Maire demande au Conseil municipal d'approuver l'entreprise pour les lots 4 et 5 et de l'autoriser à signer les devis correspondants.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents, décide de :**

- **DÉSIGNER** les entreprises retenues, à savoir :
  - Pour le lot n°4 : SASU EXPERT M.G pour un montant de 27 695.00€ HT
  - Pour le lot n°5 : SASU EXPERT M.G pour un montant de 15 442.00€ HT
- **VALIDER** les deux lots restant pour un montant de **43 137.00 € HT** soit un total du marché **pour les 11 lots de 221 338.29 € HT**,
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

**Décision du maire, prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal de certaines de ses attributions (article L.2122-22 du CGCT)**

Droit de préemption urbain

Néant

Marchés publics à procédure adaptée </ =4 000 €HT

Néant

Personnel communal

Néant

**INFORMATIONS DIVERSES**

Néant

**Le prochain conseil municipal est prévu le 25 mai 2021 à 20h00.**

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h20

Mme le maire,  
Gaëlle FLEURY

Le Secrétaire de séance,  
Frédéric GENDRON